



Conseil
interprofessionnel
du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : (514) 288-3574
Télécopieur : (514) 288-3580

courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org

Le 30 juin 2005

Maître Yvon Marcoux, avocat
Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Jean Paul Dutrisac, notaire

p. j.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Novembre 2005

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2338-8005115



2004-2005

RAPPORT ANNUEL
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

11/11/11
11/11/11
11/11/11

Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT	4
MISSION DE L'ORGANISME	6
VIE ASSOCIATIVE	7
DOSSIERS ET INTERVENTIONS	11
30 ^E ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS	16
REPRÉSENTATIONS	20
PRIX DU CIQ	22
MÉRITE DU CIQ	23
REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2004-2005	24
COMITÉS, FORUMS, GROUPE DE TRAVAIL ET DOSSIERS	25
COMITÉ ADMINISTRATIF	27
PERSONNEL DU CIQ	27
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES	28

Mot du président

L'exercice 2004-2005 est le deuxième du Plan stratégique 2003-2006 du Conseil. Ce Plan est venu recentrer l'action du Conseil sur une vie associative plus dense et sur des thèmes mobilisateurs en vue d'actions à l'externe plus ciblées et probantes. Ce rapport annuel présente en détail les activités et réalisations du Conseil au cours de cet exercice.

VIE ASSOCIATIVE

La vie associative du Conseil a maintenu un niveau appréciable d'activité marqué par des réalisations comme par des réflexions. Les comités et forums donnent corps à la fonction d'échange et de concertation du Conseil. Les activités des forums sont toujours très appréciées par les ordres. Avec le soutien professionnel et logistique du Conseil, les forums organisent des activités de formation qui traitent de connaissances et d'habiletés utiles. Ils agissent aussi au bénéfice du Conseil en approfondissant des questions ou en mobilisant leur expertise. Ce fut le cas notamment du Forum des communications en ce qui a trait au plan de communication pour le 30^e anniversaire du *Code des professions*.

30^e anniversaire du Code des professions

Nous avons réalisé cette année un programme ambitieux d'activités commémorant le 30^e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel. À cette fin, nous avons tenu avec succès un colloque national pour faire le point sur le système professionnel québécois. Quelques deux cents personnes y participaient, en provenance du monde professionnel mais aussi des milieux des affaires, du travail et de l'éducation. Le colloque a non seulement permis de questionner l'état du système, mais plus encore de projeter vers l'avenir en regard des défis qui nous attendent.

DOSSIERS

Le Conseil a fait diverses interventions en cours d'année sur des dossiers d'importance. On trouvera dans le rapport annuel l'énumération des dossiers et des actions qu'ils ont suscités. Je me permets d'en commenter quelques-uns.

Mise à jour du système professionnel

La mise à jour du système professionnel amorcée il y a plusieurs années n'a pas été complétée au cours de l'année qui se termine. Les grands travaux des projets n^{os} 1 et 2 sont en attente d'une volonté gouvernementale. La venue d'un nouveau ministre représente en ce sens un nouvel espoir. Les ordres professionnels souhaitent une conclusion rapide et positive à ce grand dossier.



SOPHIE D'ARON

M^r Jean Paul Dutrisac, notaire, président du CIQ

Accès à l'information et protection des renseignements personnels (projet de loi n°86)

Le 16 décembre 2004, Mme Michelle Courchesne, alors Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°86 portant sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ce projet de loi reprend essentiellement le texte du projet de loi n°122 présenté en 2000 et prévoit un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour les ordres professionnels. Le projet de loi n°86 fera l'objet d'auditions de la part de la commission de la culture de l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2005. Le Conseil est à faire valoir à l'autorité publique une nouvelle vision du dossier qui tend à l'instauration d'un régime plus facile à gérer et mieux adapté aux ordres.

Immigration et professions réglementées

En lien avec le Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels adopté par les ordres en 2001, plusieurs actions ont été réalisées ou entreprises. Parmi celles-ci, mentionnons la collaboration formelle établie entre le Service des évaluations comparatives du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et les ordres professionnels, avec la signature, en janvier 2005, d'un protocole d'entente. Pour les personnes immigrantes, cette collaboration facilitera et accélérera l'étude de leur dossier en vue d'obtenir un permis d'un ordre professionnel.

De plus, le Conseil a fait des représentations dans le cadre de la consultation du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés.

En décembre 2004, le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, annonçait la création d'une Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec. Le Conseil ainsi que des représentants des ordres et de l'Office des professions font partie de l'Équipe de travail.

ATTENTES DU PUBLIC

Dans ce dossier et dans bien d'autres, la préservation de notre autonomie et le respect que nous porte la société québécoise dépendra de notre capacité à prendre les devants. C'est un enjeu de crédibilité, sinon de pertinence.

L'appréciation et la crédibilité que nous avons retirées de nos actions depuis quelques années ont permis un déblocage dans les mentalités. Toutefois les attentes du public et de l'autorité publique sont de l'ampleur des enjeux démographiques et économiques. Il nous faut être toujours vigilants et s'assurer que dans le rôle qui est dévolu aux ordres professionnels, la transparence, l'équité, l'efficacité et, bien entendu, la protection du public sauront cohabiter.



Mission de l'organisme

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels québécois auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- ❖ procure des occasions d'échange et d'entraide aux ordres professionnels
- ❖ intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun
- ❖ agit comme unité de services aux ordres professionnels selon les mandats et budgets adoptés
- ❖ agit comme référence auprès des publics concernés.

Comme organisme conseil auprès de l'autorité publique, le Conseil est consulté notamment sur :

- ❖ les orientations générales et particulières du système professionnel
- ❖ les projets de loi ou de règlement touchant le système
- ❖ la nomination de certains dirigeants et membres de l'Office des professions
- ❖ la nomination des administrateurs non membres d'un Ordre
- ❖ la contribution au financement de l'Office des professions
- ❖ les prévisions budgétaires de l'Office des professions
- ❖ la constitution d'un nouvel Ordre ou l'intégration à un Ordre

Certaines interventions du Conseil sont requises par la loi. Il peut s'agir d'une demande du gouvernement ou du ministre à laquelle la loi exige une réponse ou encore, d'une étape de consultation prévue à la loi.

Le Conseil peut également, de sa propre initiative et après consultation de ses membres, effectuer d'autres interventions. Ainsi, le Conseil émet des avis sur différents projets relatifs à des actions gouvernementales et législatives qui ont un impact sur la finalité, la cohérence et l'efficacité du système professionnel.

Enfin, le Conseil contribue à des débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

Vie associative

PLAN STRATÉGIQUE 2003-2006

Adopté en décembre 2002 au terme d'une large consultation, le Plan stratégique 2003-2006 du CIQ a poursuivi l'étape de sa réalisation au cours du présent exercice.

Thèmes mobilisateurs

Rappelons les trois thèmes mobilisateurs identifiés par les membres :

- ❖ la valorisation du statut professionnel
- ❖ le développement de moyens d'action et de mesures d'appui aux ordres
- ❖ l'amélioration du fonctionnement collectif du système professionnel

Le Conseil considère que la plus-value du système professionnel doit être comprise et appréciée afin que les ordres et les professions remplissent pleinement leurs fonctions dans la société. Les ordres estiment avoir besoin de moyens et d'appuis pour être totalement à la hauteur des défis posés par leur appartenance au système. Les ordres et le Conseil veulent favoriser la collaboration de tous les acteurs du système en vue du meilleur fonctionnement de celui-ci.

Dossiers d'importance

En lien avec ces thèmes, quatre dossiers sont prioritaires. Orientés vers les fonctions essentielles du système professionnel et sa revalorisation, ces dossiers font l'objet de stratégies de présence et d'intervention :

- ❖ la formation initiale et continue des professionnels
- ❖ les politiques publiques de la main-d'œuvre et du travail
- ❖ les pratiques de protection du public
- ❖ les pratiques du gouvernement à titre d'employeur

Services aux membres

De façon à mieux soutenir ses membres dans l'exercice de leur rôle, le Conseil développe de façon sélective les services actuels, selon les besoins et intérêts exprimés. Par exemple, les activités de vigie et de cueillette de données ont été intensifiées ; les activités de formation se sont développées selon une programmation systématisée.

Trentième anniversaire du Code des professions

L'année 2004 a marqué le trentième anniversaire du *Code des professions*. Pour souligner cet événement, un programme d'activités, proposé par le comité de planification et le comité administratif, a été adopté le 6 février 2004 par les membres réunis en assemblée. Les activités entourant cet événement visaient à promouvoir la valorisation du système professionnel et à réfléchir sur l'apport, le mandat et le fonctionnement du système professionnel avec les partenaires des milieux de l'éducation, des affaires et du monde politique.

Parmi ces activités, mentionnons l'organisation d'un colloque national les 10 et 11 novembre 2004 pour faire le point sur le système professionnel québécois. Des conférenciers provenant de divers milieux ont apporté différents éclairages sur l'évolution du professionnalisme et sur les enjeux et les défis auxquels le monde professionnel est confronté. Ce colloque a rassemblé près de deux cents personnes issues des milieux professionnel, des affaires et de l'éducation.

Faisant suite au colloque, un dîner s'est tenu le 11 novembre 2004 à Montréal. Il a rassemblé près de quatre cents convives, dignitaires et personnes issus du monde professionnel et du milieu des affaires.

Un plan de communication a été élaboré en collaboration avec le Forum des communications afin de souligner le 30^{ème} anniversaire et deux publics cibles ont été retenus : les membres des ordres et le grand public. Une trousse d'outils médiatiques comprenant des bandeaux numérisés, des capsules informatives et des annonces publicitaires a été élaborée à l'intention des ordres et ceux-ci ont été encouragés à utiliser cette trousse afin de contribuer à promouvoir le système professionnel dans le cadre de leurs propres activités communicationnelles.



Moment d'échange lors du colloque national marquant le 30^e anniversaire du *Code des professions*

Pour ce qui est du grand public, une démarche de relations publiques qui a pris appui sur le colloque du 30^e anniversaire a été organisée en vue de générer une couverture médiatique du colloque. Une firme de relations publiques a été engagée afin de susciter une couverture journalistique du colloque (médias écrits et électroniques) : articles, entrevues, reportages, communiqués de presse.



SOPHIE D'AVIRON

Journée de l'inspection professionnelle, juin 2004.

COMITÉS

Comité administratif

Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2004-2005 neuf réunions régulières, une réunion spéciale et une session de travail de deux jours les 24 et 25 septembre 2004. Il a tenu des réunions de préparation à cinq assemblées des membres du Conseil et à l'assemblée générale annuelle. Certains membres du comité administratif ont de plus agi à titre de président d'un comité ou groupe de travail du Conseil.

Comité de planification

Le comité de planification est présidé par le vice-président du Conseil, M. Louis Beaulieu, orthophoniste.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur le Plan d'action 2005-2006, qui constitue une application de la planification stratégique pour la période mentionnée. Les travaux ont été menés en lien avec le comité des finances pour les aspects financiers du plan d'action. Celui-ci a été adopté lors de l'assemblée des membres du 11 février 2005, sur recommandation du comité administratif. Par ailleurs, les membres du comité de planification ont participé à un comité chargé d'élaborer le programme du colloque national des 10 et 11 novembre 2004 marquant le trentième anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel.

Comité des finances

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006 au regard des objectifs du Plan stratégique 2003-2006 et du Plan d'action 2005-2006.

Ces prévisions budgétaires comportent l'équilibre des revenus et des dépenses sur la base d'un accroissement de la contribution des membres, de manière à tenir compte de l'augmentation structurelle des dépenses.

Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, le budget 2005-2006 a été approuvé lors de l'assemblée du 11 février 2005.

Comité de législation

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Luc Séguin, chimiste. Au cours du présent exercice, le comité était appelé à traiter principalement des modifications législatives attendues dans le cadre des projets n^{os} 1 et 2 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel. Ces modifications n'ont pas encore été annoncées par les autorités gouvernementales.

Par ailleurs, plusieurs autres questions ont été traitées par des groupes de travail restreints réunissant des personnes plus au fait du dossier et détenant des expertises particulières (ex. : accès à l'information et protection des renseignements personnels, secret professionnel et application du Code de procédure civile).

Table des ex-présidents

La Table des ex-présidents constitue le lieu d'échange des anciens présidents de l'organisme. Elle agit à titre conseil auprès du président et du comité administratif à qui elle peut fournir, sur demande, des avis sur divers sujets.

Présidée par M. Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé, la Table des ex-présidents s'est réunie en mai 2004 afin de discuter du programme d'activités entourant le 30^{ème} anniversaire du *Code des professions*.

FORUMS

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre les titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

Le fonctionnement des forums est encadré par les règlements généraux du Conseil. Ainsi, en plus de leur fonction de base relative à l'échange, ils réalisent les mandats confiés par l'assemblée des membres et le comité administratif. Les forums ne peuvent s'exprimer au nom du Conseil ni engager ses ressources.

Forum des directions générales

Le 27 août 2004, le forum a tenu une rencontre qui a porté, entre autres, sur la problématique de l'assurance responsabilité professionnelle et l'accès des ordres professionnels à l'information sur les décisions disciplinaires. Les activités du Conseil prévues au cours de l'exercice 2004-2005 ont également fait l'objet de discussions.

Forum des syndicats

Le forum a organisé deux activités de formation au cours de l'année. Une activité sur la tenue de dossiers du syndic dans le cadre du processus d'enquête a eu lieu en avril 2005. Au cours de cette activité, un schéma interactif du déroulement de l'enquête assorti des articles pertinents du *Code des professions* ainsi que des modèles de lettres et d'avis produits par le syndic ont été présentés aux participants. De plus, M^{re} Georges Ledoux, conseiller juridique à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a explicité aux participants certains aspects juridiques relatifs à la tenue de dossiers.

Suite au succès de la formation *Techniques d'enquête, niveau 1: éléments de base* offerte en 2003-2004, celle-ci a été donnée de nouveau en avril 2005. D'une durée de deux jours, cette activité vise à perfectionner les connaissances et les habiletés des syndics relativement à une partie de leurs fonctions, soit l'enquête de nature disciplinaire. MM. Jacques Landry et Michel Pilon, ex-policiers et experts en entrevue et en interrogatoire, agissaient à titre de formateurs. M. Guy Vauban, syndic à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, a également participé à titre de personne-ressource.

À la demande de plusieurs syndics, une formation complémentaire à la précédente qui s'intitule *Techniques d'enquête, niveau 2: entrevues et analyse de cas* sera offerte en 2005.

Forum des secrétaires de comités de discipline

Le forum a tenu une rencontre d'information et d'échange le 17 février 2005. Cette réunion a notamment porté sur l'organisation de la prochaine activité de formation sur les aspects légaux pratiques de la tâche des secrétaires de comités de discipline, sur le projet de mentorat entre des secrétaires nouvellement nommés et des secrétaires d'expérience ainsi que sur l'état d'avancement du *coffre à outils*. Ce *coffre à outils* regroupe des modèles de documents (lettres, avis,...) et des règlements utilisés au cours des différentes étapes du cheminement d'une plainte disciplinaire.

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum a tenu en juin 2004 une journée de l'inspection professionnelle sur le thème du recrutement et de la formation des inspecteurs. Mme Nicole Houle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et M^e William Dufort du Barreau du Québec, ont agi en tant que conférenciers.

Une formation d'une demi-journée sur les aspects pratiques de l'inspection professionnelle a été offerte à l'automne 2004. Cette formation a été donnée par M^e Jean-Pierre Bertrand, directeur de l'inspection professionnelle à la Chambre des notaires du Québec.

Une demi-journée de formation a eu lieu en mars 2005 sur le thème de la gestion des comportements difficiles. Cette formation visait une meilleure compréhension du rôle des émotions en situation d'entrevue d'inspection professionnelle ainsi qu'une meilleure identification des approches appropriées afin de mieux gérer les comportements difficiles. La formation a été donnée par Mme Andrée Faucher, psychologue, en collaboration avec M^e Claude Blouin, inspecteur au Barreau du Québec et M. Pierre Olin, inspecteur à l'Ordre des comptables agréés du Québec.

En avril 2005, un déjeuner-conférence a été organisé sur le thème de l'entrevue orale structurée en situation d'inspection professionnelle. La conférence a été donnée par le D^r André Jacques, directeur de l'amélioration de l'exercice du Collège des médecins du Québec. Le D^r Jacques a présenté l'entrevue orale structurée (EOS) comme étant un outil d'évaluation de la compétence qui permet de tester, entre autres, les connaissances, le raisonnement et la capacité de résolution de problèmes du candidat.

Une formation sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle a également eu lieu en avril 2005. Cette formation a été donnée par M^e Hélène Ouimet, avocate.

Forum de la formation

Les membres du forum se sont rencontrés en mai 2004 afin d'élaborer un projet de lignes directrices de la position du Conseil en vue du dépôt d'un mémoire du Conseil dans le cadre de sa participation au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Lors de cette rencontre, M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps est venu présenter les orientations de la Fédération et échanger avec les membres du forum de la formation.

Forum des communications

Le forum a travaillé à l'élaboration d'un plan de communication pour souligner le 30^{ème} anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel. Ce plan a consisté, d'une part, à élaborer une trousse d'outils médiatiques destinée aux ordres professionnels afin de permettre à ceux-ci de souligner l'événement auprès de leurs membres et, d'autre part, à réaliser une opération de relations publiques auprès du grand public qui a pris appui sur le colloque national du 30^{ème} anniversaire tenu les 10 et 11 novembre 2004.

La trousse d'outils médiatiques comprenait des annonces publicitaires et des capsules informatives sur le système professionnel à insérer dans les bulletins d'information ou les revues des ordres ainsi que des bandeaux numérisés à diffuser sur les sites internet des ordres professionnels.

En ce qui a trait à l'opération de relations publiques, une firme a été mandatée afin de réaliser la couverture journalistique du colloque (communiqués de presse, articles, entrevues).

COMITÉS AD HOC

Table de la planification financière

Sous les auspices du Conseil, la Table de la planification financière est composée de représentants de six ordres – administrateurs agréés, avocats, comptables agréés, comptables généraux licenciés, comptables en management accrédités et notaires – dont les membres oeuvrent en planification financière comme composante ou extension naturelle de leur profession.

Des échanges ont eu lieu entre les ordres professionnels quant à la renégociation de leurs ententes avec l'Autorité des marchés financiers.

Table sur le courtage immobilier

La Table sur le courtage immobilier a été mise sur pied, à titre de comité *ad hoc*, par l'assemblée des membres en septembre 2001, dans le contexte de la révision possible de la *Loi sur le courtage immobilier* par le gouvernement québécois. La Table est constituée des ordres professionnels concernés par la révision de cette loi et fournit un lieu d'échanges au regard des enjeux de ce dossier pour le système professionnel.

Un rapport sur l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* a été déposé à l'automne 2004 par M. Yves Séguin, alors Ministre des finances. Dans ce rapport, le Ministre s'interroge sur la pertinence de constituer les agents et courtiers en un ordre professionnel dans la perspective d'un allègement réglementaire. Le Ministre souhaitait qu'un débat ait lieu sur la question. Suite au remaniement ministériel, ce dossier est maintenant entre les mains de M. Michel Audet, nouvellement nommé Ministre des finances. La Table attend de connaître les intentions du Ministre par rapport à la révision de cette loi avant de prendre position.

Colloque des dirigeants des ordres professionnels

Suite au besoin ressenti par plusieurs ordres professionnels de faire le point et de mieux s'instruire de la nature des décisions qu'ils rendent et de certains principes qui en assurent la crédibilité et la validité, un colloque, organisé sous les auspices du Conseil, se tiendra les 22 et 23 septembre 2005. Sur le thème « Mieux décider pour mieux protéger le public », ce colloque vise l'amélioration des processus décisionnels des ordres par la formation et l'échange.

Cet événement est réalisé grâce à la collaboration spéciale de représentants de plusieurs ordres professionnels qui participent aux comités organisateur et thématique.

INFORMATION STRATÉGIQUE ET COMMUNICATIONS

La planification stratégique du Conseil pour la période 2003-2006 prévoit la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont donc été réalisées dans cette perspective.

Site électronique



l'affichage des documents de support à la vie associative du Conseil. De plus, on y accomplit l'animation des babillards électroniques de même que l'évaluation périodique de la configuration et de la performance de la plate-forme technologique.

Au printemps 2004, plusieurs segments de la partie publique ont été traduits en langue anglaise et en langue espagnole. À l'automne 2004, un outil de gestion a été élaboré afin de permettre au personnel du Conseil d'effectuer en toute autonomie la mise à jour des éléments de contenu de la partie privée.

La firme *Notarius* a été mandatée pour le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil.

La fonction d'observatoire du monde professionnel

La fonction d'observatoire du monde professionnel, déclinée dans le contexte du Conseil, comporte une activité principale de vigie sur plusieurs thèmes d'intérêt. Le Conseil recueille et traite de l'information en lien avec les dossiers qui, dans le cadre de sa planification stratégique, doivent recevoir une attention au bénéfice de ses membres. L'information recueillie auprès de ceux-ci vise un appui solide et documenté au Conseil quand il agit pour faire valoir le point de vue des ordres dans les différents dossiers qui confrontent la collectivité des ordres. D'autres informations sont recueillies auprès des ordres et mises en commun, selon les besoins exprimés, pour des fins d'entraide en lien avec leurs activités.

Au cours de l'exercice 2004-2005, diverses activités ont été menées à terme. Signalons entre autres :

- La réalisation, dans la foulée des activités organisées pour souligner le 30^{ème} anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel, d'une recension statistique intitulée *Le Québec professionnel en chiffres* (document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.professions-quebec.org/doc/QuebecProf8112004.pdf>).
- La compilation de données sur l'insertion en emploi des diplômés des domaines d'études et des programmes liés aux permis professionnels.
- La mise à jour des données sur le nombre de demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors du Québec, adressées aux ordres.
- La compilation des données organisationnelles et financières des ordres professionnels.
- Les modes de publication des décisions rendues par les comités de discipline des ordres professionnels ou le Tribunal des professions.

Info-express

Au cours de l'exercice 2004-2005, deux numéros du bulletin *Info-express* ont été produits, dont un numéro spécial double consacré au 30^{ème} anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel.



Système de reconnaissance et d'honneur

La *Personnelle*, compagnie d'assurances générales, est associée au Conseil en commanditant la production et la remise des œuvres symbolisant les *Prix et Mérite* du Conseil (voir les pages 22 et 23).

Dossiers et interventions

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Depuis, les projets n° 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéfices nets du système professionnel, ont été complétés. Une période de consultation est en cours pour les projets n° 1, 2, et 6.

Projet n° 1 : Allègement de la réglementation et de son processus

Sur la base d'un rapport final déposé par le groupe de travail en juin 2002, un projet de texte législatif est en cours de rédaction par l'Office des professions et en attente d'un aval ministériel. Les ordres et le Conseil seront consultés sur ce projet. Les sujets couverts seraient les suivants :

- ❖ organisation et administration de l'ordre
- ❖ accès à la profession
- ❖ exercice de la profession
- ❖ processus d'adoption des règlements

Projet n° 2 : Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline

Sur la base d'un rapport final déposé par le groupe de travail en juin 2002, un projet de texte législatif est en cours de rédaction par l'Office des professions et en attente d'un aval ministériel. Les ordres et le Conseil seront consultés sur ce projet. Les sujets couverts seraient les suivants :

- ❖ inspection professionnelle
- ❖ syndic, syndic-adjoint, syndic correspondant et syndic *ad hoc*
- ❖ comité de révision
- ❖ comité de discipline
- ❖ Tribunal des professions
- ❖ complémentarité entre l'inspection et la discipline
- ❖ amendes pénales

Projet n° 6 : Modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines

Le sixième projet du Plan d'action porte sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Il existe 26 ordres du secteur de la santé et des relations humaines qui surveillent la pratique de plus de 155 000 professionnels en vue de la prévention des préjudices.

Un Groupe de travail ministériel a été constitué, présidé par le Docteur Roch Bernier, médecin. Un premier rapport, déposé en novembre 2001, a mené au printemps 2002 à l'adoption du projet de loi n° 90 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le*

domaine de la santé. Entrée en vigueur en 2003, la nouvelle loi touche onze professions du secteur public oeuvrant dans le domaine de la santé physique. Le Conseil a commenté ces deux rapports en février 2002 et en décembre 2002 auprès du Ministre.

En mai 2003, M^{re} Marc Bellemare, alors Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, déclarait devant les membres du CIQ réunis à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, que dans un souci de continuité il entendait donner suite au deuxième rapport. Un groupe de travail en santé mentale et en relations humaines a été créé en février 2004, sous les auspices de l'Office des professions du Québec.

En février 2005, M. Jacques Dupuis, alors Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a indiqué aux membres réunis en assemblée qu'il entendait donner suite aux engagements pris par son prédécesseur en rapport avec la mise à jour du système professionnel, notamment dans le domaine de la santé mentale.

RÉGIME D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PROJET DE LOI N° 86)

Le 16 décembre 2004, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne, présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 86 portant sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ce projet de loi reprend essentiellement le texte du projet de loi n° 122 présenté en 2000 et prévoit un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour les ordres professionnels. Un groupe de travail composé de représentants de huit ordres professionnels et du directeur général du Conseil étudie actuellement les différents éléments du projet de loi n° 86 en vue de proposer un



SOPHIE D'ARRIN

M^{re} Jacques Dupuis, Ministre de la Justice et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, s'adressant devant l'assemblée des membres du CIQ en février 2005. À droite, le président du CIQ M^{re} Jean Paul Dutrisac.

rafraîchissement de la position du Conseil au regard des changements qui ont pu survenir depuis quelques années dans l'interprétation juridique et les enjeux administratifs pour les ordres.

Le projet de loi n° 86 fera l'objet d'auditions de la part de la commission parlementaire de la culture.

SÉCURITÉ PRIVÉE – PROJET DE LOI N° 88

Le projet de loi n° 88 portant sur l'application de la *Loi sur la sécurité privée* a été déposé le 16 décembre 2004 par M. Jacques Chagnon, alors Ministre de la sécurité publique. Le contenu de ce projet de loi suscite des craintes dans le milieu de la réglementation professionnelle. En effet, tel que rédigé, celui-ci peut laisser croire que les employés et les bénévoles des ordres professionnels qui contribuent aux enquêtes des syndicats et de l'inspection professionnelle y sont assujettis.

En février 2005, le Conseil soumettait ses commentaires et recommandations à la commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 88. Dans cet avis, le Conseil suggère l'ajout d'un article au projet de loi qui en clarifierait la portée en permettant l'exemption des activités d'enquête effectuées par un ordre professionnel. Le Conseil participe à une coalition d'organismes de réglementation qui se trouvent dans la même situation.

DEMANDE D'ENSEIGNANTS D'ÊTRE RÉGÉS PAR LE CODE DES PROFESSIONS

Rappelons que faisant suite à une demande d'enseignants d'être régis par le *Code des professions*, en 2003, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Marc Bellemare, ainsi que le Ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, ont indiqué leur intention de constituer un ordre professionnel des enseignants.

Le 15 septembre 2004, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) s'est inscrit dans le débat sur la création d'un ordre des enseignants en déposant un avis dans lequel il propose la création d'une commission indépendante composée d'enseignants qui serait chargée d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un ordre des enseignants. Le Ministre de l'Éducation, M. Reid, a cependant rejeté cette proposition.

Contrairement à ce qu'avait annoncé le Ministre, le dépôt d'un projet de loi sur la création d'un ordre professionnel des enseignants prévu pour 2004 n'a pas eu lieu. Suite au remaniement ministériel de février 2005, ce dossier a été confié à M. Jean-Marc Fournier, nouvellement nommé Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En avril 2005, M. Fournier indiquait qu'il abandonnait l'idée de la création d'un ordre professionnel des enseignants. Il a cependant mentionné que l'amélioration de l'encadrement de la profession enseignante était toujours un sujet d'actualité.

POLITIQUES DE L'IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels

Rappelons qu'en juin 2001, le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le Conseil ainsi que le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes (CAMO-PI) ont convenu de la relance d'une Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux

ordres professionnels. Emploi-Québec s'est joint à la Table en 2002. La Table s'est dotée d'un plan de travail qui reprend pour l'essentiel le plan développé par le Conseil. Plusieurs actions entreprises en 2003-2004 ont été poursuivies en 2004-2005 :

- dispensation d'une troisième séance de formation sur les relations interculturelles à l'intention du personnel des ordres chargé de l'admission ;
- organisation d'une troisième journée de travail sur les méthodes et outils en matière d'équivalence destinée aux responsables de l'admission des ordres professionnels ;
- mise à jour des statistiques sur le traitement des demandes d'équivalence par les ordres professionnels.

Protocole d'entente entre le Service des évaluations comparatives du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et les ordres professionnels

Dans la foulée des travaux de cette Table, un protocole d'entente en vue de favoriser l'échange de renseignements factuels et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec a été signé en

janvier 2005 entre le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (anciennement le MRCI) et le Conseil.

En vertu de ce protocole d'entente, les analystes en éducation internationale au sein du Ministère de l'Immigration et des Communautés cul-



turelles (MICC) qui évaluent les diplômes étrangers en vue de délivrer une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, de même que les responsables de l'admission dans les ordres professionnels pourront échanger des données générales qu'ils détiennent sur les différents systèmes scolaires qui existent dans le monde. Ils pourront également échanger sur les méthodes d'évaluation des diplômes étrangers, le résultat de l'évaluation de certains de ces diplômes, l'authentification des documents et leur traduction.

Pour les personnes immigrantes, cette collaboration facilitera et accélérera l'étude de leur dossier en vue d'obtenir un permis d'un ordre professionnel ou l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* produite par le MICC.

Politique gouvernementale sur la formation continue (volet reconnaissance des acquis)

Une Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis a été créée en 2002 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de formation continue. Son objectif est de mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Le Conseil a été désigné membre de cette Table et de son comité technique, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du

partenaires du marché du travail et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. En 2004-2005, les travaux ont porté principalement sur l'identification des clientèles et la détermination des besoins, la définition de l'accessibilité à la formation manquante et l'inventaire des pratiques.

Groupe de travail de parlementaires sur l'accès aux professions et métiers réglementés

Rappelons que le 26 mars 2004, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration créait un Groupe de travail composé de députés ministériels, chargé de se pencher sur la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes dans les secteurs réglementés.

En septembre 2004, le Groupe de travail a déposé un document de consultation portant sur les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés. Dans ce document, les députés abordent plusieurs thématiques : les difficultés liées à l'obtention du droit d'exercer une profession ou un métier réglementé, les défis des ordres professionnels, les mesures visant à faciliter l'accès aux professions et les avenues de solutions.

Le Conseil a déposé un mémoire dans le cadre de cette consultation. Il y a réitéré les principaux aspects du mémoire présenté en février 2004 lors de la consultation sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Le Conseil a rappelé qu'en dépit des actions entreprises par plusieurs intervenants, des problématiques demeurent et minent les efforts d'intégration des personnes immigrantes. Le Conseil a souligné qu'en terme d'intégration, les ressources d'accompagnement et de soutien aux immigrants de même que les outils doivent être densifiés, notamment en matière de reconnaissance des acquis et de formation d'appoint.

Le Groupe de travail a déposé son rapport final en mars 2005. Le Conseil a noté que bon nombre des recommandations contenues dans ce rapport vont dans le sens de ses recommandations. Toutefois, certaines recommandations sont nouvelles et interpellent les ordres professionnels et leurs mécanismes. On note à cet égard la révision des lois, règlements et pratiques des ordres en matière d'admission afin d'y lever les obstacles à l'intégration des personnes immigrantes, de même que la mise en place proposée d'un mécanisme de médiation des décisions des ordres professionnels. Par ailleurs, le Conseil a souligné le manque de ressources financières allouées aux actions en vue de faciliter l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise.

Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec

À la suite du Forum des générations qui s'est déroulé à l'automne 2004, le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, annonçait la création d'une équipe de travail dont le mandat est de traiter des différents aspects liés à l'accès aux professions et aux métiers réels. Les travaux de cette équipe doivent s'échelonner tout au long de l'année 2005.

Le directeur général du CIQ ainsi que des représentants des ordres et de l'Office des professions font partie de l'Équipe de travail. On y retrouve aussi des représentants des universités et collèges et du milieu des affaires.

Lors de la première réunion tenue le 18 mars 2005, il a été décidé de créer un sous-comité sur l'information où siègent des représentants du MICC et du Conseil. Ce comité est chargé de se pencher sur les actions à apporter afin d'améliorer la transmission de l'information sur les professions et les métiers réglementés auprès des personnes immigrantes. L'Équipe de travail a, entre autres, mis sur pied un sous-comité sur la reconnaissance des acquis et un sous-comité sur la formation d'appoint en avril 2005 avec, pour mandat, l'étude des recommandations du Groupe de travail de parlementaires sur l'accès aux professions et métiers réglementés.

Accès à la formation manquante

Le financement de la formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger qui ont reçu une prescription de formation établie par un ordre professionnel constitue une préoccupation pour le système professionnel. Le Conseil a participé le 23 septembre 2004 à une rencontre d'un groupe de travail interministériel portant sur les difficultés de financement de la formation d'appoint des personnes immigrantes. Ce groupe de travail est composé de représentants des ministères concernés.

Cette rencontre faisait suite à une demande du sous-ministre de l'Éducation, M. Robert Dépatie, qui souhaitait obtenir une recommandation du groupe de travail relativement à cette problématique. Les membres du groupe de travail se sont entendus sur la proposition suivante : que le MEQ mette en place un mécanisme d'exception au Règlement sur le régime des études collégiales afin que le MEQ puisse rembourser les cégeps suite à l'inscription de personnes immigrantes détentrices d'une prescription de formation rendue par un ordre professionnel.

En novembre 2004, la Direction des systèmes et du contrôle pour l'Enseignement supérieur du Ministère de l'Éducation produisait un document sur les principes et modalités d'application de la formation hors-programme dans le réseau collégial public. Dans ce document, il est indiqué que certains cours hors-programme qui étaient autofinancés seront dorénavant financés par le gouvernement. Les cours prescrits aux candidats étrangers par les ordres professionnels pour l'obtention du droit de pratique au Québec font partie des cours dont le financement sera pris en charge par le gouvernement.

DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL - LISTE DES RÉPONDANTS

Dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil, le gouvernement du Québec exige une attestation d'identité signée par des personnes dont la fonction ou la profession apparaît sur une liste établie par le gouvernement. On a voulu calquer en bonne partie la liste du gouvernement du Canada pour les passeports. Cette liste québécoise comprend des membres d'ordres professionnels mais seulement des professions à exercice exclusif.

Les interpellations par les ordres et le Conseil pour que l'on inscrive tous les ordres professionnels sur cette liste n'ont pas porté fruit. Les autorités gouvernementales ont considéré la liste suffisante pour répondre aux besoins.

Faisant suite aux démarches du Conseil, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne, également responsable de l'état civil, s'est engagée, lors de sa visite à l'assemblée des membres en mars 2004, à entreprendre des démarches visant à adapter la liste des répondants à la spécificité de la législation québécoise relative aux ordres professionnels.

Le 25 novembre 2004, des représentants du Conseil ont rencontré la directrice de l'état civil par intérim afin de discuter de l'engagement pris par la Ministre. À l'issue de cette rencontre, la directrice a indiqué qu'une réflexion plus générale sur les modalités de vérification d'identité est en cours et que la notion même de répondant pourrait être revue. Le Conseil sera consulté plus étroitement en ce qui a trait aux rôles des professions régies par le *Code des professions*.

SECRÉT PROFESSIONNEL ET VÉRIFICATION FISCALE

Le 29 octobre 2003, le Ministre du Revenu, M^r Lawrence Bergman présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 20 : *Loi modifiant la loi sur le Ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives*.

Dans son avis transmis au Ministre en novembre 2003, le Conseil proposait qu'un groupe de travail sur le secret professionnel et l'application des lois fiscales soit créé afin d'étudier la question du secret professionnel dans le cadre de perquisitions effectuées en vertu des lois fiscales.

En mars 2004, le Ministre acceptait la proposition du Conseil. Le 9 juin 2004, le ministre confirmait la création d'un groupe de travail et offrait au Conseil l'opportunité de faire des représentations à ce sujet. À cette fin, le Conseil a composé une délégation avec des représentants de plusieurs ordres professionnels. Une première rencontre s'est tenue avec les représentants des ordres le 4 octobre 2004 pour préparer une position commune. On note, depuis cette date, une évolution du dossier à la suite de démarches administrative et judiciaire concernant certains ordres professionnels.

ACCREDITATIONS PARALLÈLES – ENCADREMENT DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION, PROJET DE LOI N° 53

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le gouvernement fédéral a adopté des règles pour encadrer les consultants en immigration. Entrées en vigueur le 13 avril 2004, ces dispositions ont pour but de préciser qui est autorisé à représenter, contre rémunération, une personne dans toute affaire devant le ministre, un agent d'immigration ou la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En réaction à ce qui est qualifié d'intrusion dans les compétences du Québec en matière professionnelle, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), Mme Michelle Courchesne, présentait le 13 mai 2004 à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 53, *Loi modifiant la loi sur l'immigration au Québec*, qui vise également à encadrer les activités des consultants en immigration.

Le 2 juin 2004, le Conseil a participé à la consultation de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 53. Le Conseil y a fait valoir que les professionnels membres de certains

ordres professionnels ont les compétences requises pour intervenir en matière de consultation en immigration et ceux-ci bénéficient déjà d'un encadrement, celui du système professionnel. Le projet de loi n° 53 a finalement été adopté le 17 juin 2004 sans donner suite aux commentaires formulés par le Conseil.

En octobre 2004, la Ministre annonçait la création d'un comité consultatif externe chargé de se pencher sur la question de l'encadrement des consultants en immigration relativement à la mise en œuvre de la future réglementation en vertu de la Loi n° 53. Ce comité est composé de représentants du milieu professionnel, du milieu des affaires, du milieu universitaire et du milieu communautaire.

ACCREDITATIONS PARALLÈLES – RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE COURTAGE IMMOBILIER

À l'automne 2004, le Ministre des finances, M. Yves Séguin, déposait un rapport sur l'application de la *Loi sur le courtage immobilier*. Dans ce rapport, le Ministre faisait des propositions afin d'actualiser cette loi dans le sens d'un allègement de la réglementation et du maintien d'une protection adéquate du public.

Dans un souci d'allègement réglementaire, le Ministre proposait de remplacer l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ), organisme d'auto-réglementation actuel, par le Bureau du courtage immobilier qui serait un organisme hybride, à mi-chemin entre un organisme d'auto-réglementation et un organisme gouvernemental.

Le Ministre proposait également de constituer les agents et courtiers en ordre professionnel et donc, de les assujettir au *Code des professions*. Il indiquait que la création d'un ordre professionnel garantirait la protection du public et permettrait un allègement réglementaire du fait de son inscription dans le système professionnel, système bien établi. Dans ce contexte, l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) pourrait être maintenue et supervisée par l'Office des professions.

Le Ministre souhaitait qu'un débat ait lieu avec les agents et courtiers immobiliers ainsi qu'avec le public afin de décider du mode d'encadrement à appliquer au domaine du courtage immobilier.

Suite au remaniement ministériel de février 2005, ce dossier est maintenant entre les mains du nouveau Ministre des Finances, M. Michel Audet. Celui-ci ne s'est pas encore prononcé sur la suite qu'il entend donner à ce dossier.

FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le 8 avril 2004, le Ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, lançait les travaux du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial qui ont porté sur quatre thématiques : le modèle de l'enseignement collégial québécois, le cheminement des étudiants, la contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions et le financement de l'enseignement collégial.

Le Conseil a été invité à participer à l'assemblée publique de ce Forum qui s'est tenue les 9 et 10 juin 2004. Le Conseil y a déposé un mémoire dans lequel il explique la perspective des ordres professionnels en matière de formation initiale et continue. En rapport à la formation initiale, le Conseil a souligné le manque de cohérence de l'offre de formation qui se traduit par un foisonnement des programmes. Relativement à cette problématique, le Conseil a par ailleurs indiqué qu'une plus grande autonomie des cégeps risque d'accroître ce manque de cohérence.



Un autre point abordé par le Conseil concerne l'amélioration de la formation initiale. Le Conseil souhaite une application plus uniforme de l'approche par compétences afin de rendre réellement équivalent le contenu d'un même programme offert dans plusieurs établissements. Le Conseil souligne également l'importance d'intégrer à la formation initiale un module consacré à la connaissance du système professionnel, de ses institutions et de ses valeurs. De plus, selon le Conseil, les programmes devraient être plus flexibles pour mieux s'adapter à la

diversité de la clientèle. Le Conseil suggère, par exemple, des programmes de DEC technique à durée variable ou encore le développement de programmes de type DEC-BAC.

En matière de formation continue, le Conseil plaide pour l'octroi d'une enveloppe budgétaire « ouverte » aux cégeps afin qu'ils puissent répondre aux besoins de la clientèle de manière plus adéquate. De plus, le Conseil encourage le développement de la formation continue dans les cégeps pour faire face, notamment, à la demande croissante de formation d'appoint de la part des personnes immigrantes.

Le Conseil a également appelé à un renforcement de la collaboration entre les ordres professionnels et les cégeps. Il y aurait lieu, par exemple, de bonifier les mécanismes d'évaluation des programmes, de manière à prévoir formellement la consultation des ordres.

Le 17 janvier 2005, le Ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, a dévoilé ses orientations sur l'avenir de l'enseignement collégial qui font suite aux travaux réalisés dans le cadre du Forum. Le Ministre accorderait une plus grande autonomie aux collèges qui vont pouvoir réaménager les programmes d'études collégiales, en élaborer de nouveaux ou créer des programmes de spécialisation. Le Conseil constate toutefois, à sa satisfaction, que le Ministre resterait la seule personne habilitée à décerner les DEC et les AEC. De plus, l'obtention de l'autorisation du Ministre pour la mise en œuvre des programmes de DEC révisés et des nouveaux programmes serait maintenue. Enfin, les programmes seraient soumis à des normes nationales approuvées par le Ministre afin d'en assurer la qualité.

La nomination d'un nouveau Ministre a relancé les discussions sur les orientations ministérielles.



30^e anniversaire du Code des professions et du système professionnel

SPÉCIAL 30^e ANNIVERSAIRE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ET DU CODE DES PROFESSIONS (1974-2004)

TRENTE ANS APRÈS

L'année 2004 a marqué le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions* et du système professionnel québécois.

Un anniversaire emporte plusieurs devoirs, dont celui de dresser l'état actuel des lieux et le devoir de réfléchir sur ce qui nous porte vers l'avenir. C'est pourquoi le Conseil interprofessionnel du Québec a organisé, les 10 et 11 novembre derniers, un colloque national pour faire le point sur le système professionnel québécois. Quelques deux cents personnes y participaient, en provenance du monde professionnel mais aussi des milieux des affaires, du travail et de l'éducation.

Faisant suite au colloque, un dîner marquant le 30^e anniversaire du *Code des professions* s'est tenu le 11 novembre à Montréal.

UN SYSTÈME UNIQUE

Entré en vigueur en 1974, le *Code des professions* est au fondement d'un système de régulation sociale unique en Amérique du Nord.

Le système professionnel est régi par une loi-cadre, vingt-cinq lois particulières et environ cinq-cents règlements afférents.

Quatrième session, vingt-neuvième Législature

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Projet de loi 250

Code des professions

SANCTIONNÉ LE 6 JUILLET 1974

Le *Code des professions* est la loi-cadre du système professionnel. Le Code assigne comme objectif principal au système la protection du public. Il décrit les mécanismes qui servent à protéger le public. Il institue également les principaux acteurs du système professionnel :

- les ordres professionnels
- le Conseil interprofessionnel du Québec
- l'Office des professions du Québec
- le Tribunal des professions
- le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Protection du public

La protection du public constitue la mission fondamentale des ordres professionnels. À cet égard, le système professionnel prend appui sur les exigences et les valeurs de la société québécoise, exprimées par des droits fondamentaux inscrits notamment dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. On peut résumer ces droits de la façon suivante :

- le droit au respect de l'intégrité physique et psychologique
- le droit au respect du secret professionnel et de la vie privée
- le droit au respect de l'intégrité du patrimoine

La notion de protection du public s'interprète donc au regard de ces droits fondamentaux.

La compétence, valeur de base du système professionnel

Les facteurs pour faire intervenir le *Code des professions* comme outil de protection du public évoquent la complexité de certaines activités et l'impact qu'elles peuvent avoir sur le public.

Cette complexité et cet impact imposent d'agir en amont dans un souci de prévention des préjudices. C'est pourquoi la compétence est la valeur de base du système professionnel. Elle constitue la qualité essentielle exigée de la personne qui entend exercer les activités régies. Elle est de ce fait au centre des mécanismes de protection du public et du rôle des ordres professionnels.

Autogestion

Le système professionnel québécois fait le pari de mobiliser l'expertise des professionnels d'un domaine afin d'y établir et d'y appliquer des normes de compétence et d'intégrité. C'est ce qu'on appelle l'autogestion professionnelle. Elle se transpose notamment en matière de réglementation, d'admission à la pratique, de surveillance et de discipline.

Le *Code des professions* de 1974 a toutefois apporté des aménagements importants à l'autogestion professionnelle en lui imposant des mécanismes d'imputabilité et de transparence. On lui a même accolé un organisme de surveillance, l'Office des professions.

En plus d'harmoniser les multiples lois professionnelles, notamment les différents recours du public, l'originalité du Code tient beaucoup à l'équilibre dynamique des responsabilités et pouvoirs entre les organismes autogérés et l'autorité publique dont ils sont des délégués.

SOUVENIRS D'UN COLLOQUE



*M. Claude Castonguay, père du système
professionnel québécois, et
M. Jean Paul Dufresne*



*Dr Roch Bernier, M. Jacques Dufresne
et M. Richard Gagnon*



M. Georges Legault



Hme Marjorie Peace Lenn



*M. Gaétan Lemoine
Président de l'Office des professions du Québec*



*Hme Diane-Gabrielle Tremblay,
M. Richard Fahey et Hme Dominique Verreault*



*Dr Luc Granger, Hme Céline Saint-Francis,
Hme Monique Lacroix et M. Dominique Lefebvre*



*Hme Dominique Poirier, M. Jacques Dufresne,
M. Louise Rezen et M. Yves Belvoist*

DINER GALA



*Hme Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les Citoyens et de
l'Immigration (jusqu'en février 2005)*



L'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal



*M. Pierre Moreau
Député de Massena-D'Youville*

PHOTOS PAR SOPHIE D'AYRON

LISEZ CE QU'ILS ONT ÉCRIT, ÉCOUTEZ CE QU'ILS ONT DIT



Un numéro spécial d'*Info Express* (avril 2005), le bulletin d'information du CIQ, est consacré au colloque national du 30^e anniversaire du *Code des professions*, tenu les 10 et 11 novembre 2004. Cette publication est accessible à l'adresse www.professions-quebec.org/publications.html. À la même adresse, on trouvera une chronologie du système professionnel ainsi que des documents d'archives.

Faisant suite à une entente intervenue avec le Conseil,

L'Encyclopédie de l'Agora a développé un site électronique consacré exclusivement au colloque. Ce site est accessible à l'adresse : <http://agora.qc.ca/colloques/professions.nsf>

L'Encyclopédie de l'Agora est la première encyclopédie virtuelle, évolutive et participative en langue française. Elle est dirigée par M. Jacques Dufresne, qui fut conférencier au colloque.

Vous trouverez sur le site la documentation écrite et sonore complète du colloque, une synthèse globale commentée ainsi que des synthèses des conférences. On y trouve aussi d'autres renseignements intéressants sur le monde professionnel d'ici et d'ailleurs et son environnement.



LE QUÉBEC PROFESSIONNEL EN CHIFFRES

Le *Québec professionnel en chiffres* permet d'avoir une meilleure compréhension de l'évolution du système professionnel québécois depuis les trente dernières années. Plusieurs des données qui y figurent sont inédites. Voici des extraits de ce document.

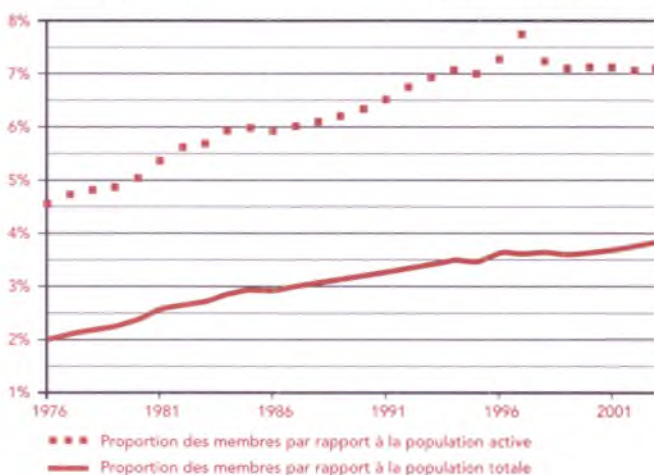


Des effectifs considérables

300 000 personnes, regroupées au sein de 45 ordres professionnels, exercent à l'heure actuelle l'une des cinquante professions réglementées par le *Code des professions*.

Les effectifs des ordres professionnels n'étaient pourtant que de 112 000 membres en 1974. En trente ans, l'augmentation du nombre de membre des ordres aura été de 168 %. Au moment de l'entrée en vigueur du *Code des professions*, la part des professionnels au sein de la population active était de 4,5 %. Elle atteint maintenant 7,1 % (2003).

Membres des ordres professionnels par rapport
à la population active et totale du Québec (1976-2003)

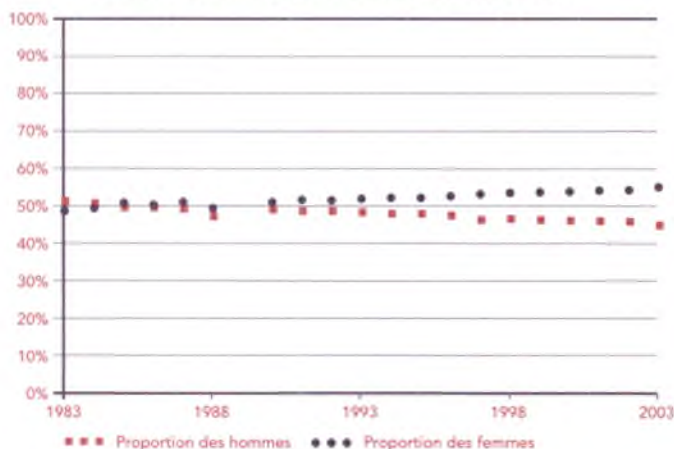


Les professions se féminisent

La différence entre la proportion d'hommes et de femmes était de 3 % en 1983, les hommes étant majoritaires. À partir de 1987, l'écart entre hommes et femmes a commencé à se creuser, cette fois au profit des femmes.

Aujourd'hui, la proportion des femmes au sein des ordres professionnels est supérieure de 10 % à celle des hommes.

Proportion des hommes et des femmes
au sein des ordres professionnels (1976-2003)



Surtout des salariés

Les professionnels québécois sont des salariés dans une proportion de 81 %. Les deux tiers (75,2 %) de ce groupe exercent leur profession dans le secteur public ou parapublic. L'État québécois est d'ailleurs le principal employeur des professionnels salariés.

Les professionnels en pratique privée constituent 19 % de l'ensemble du contingent. Ces professionnels exercent seuls dans une proportion de 52,1 %.

Répartition des membres des ordres professionnels selon le statut d'emploi (2002)

	Tous les secteurs
Pratique privée	18,85 %
▪ Seul	52,18 %
▪ Avec associé(s)	47,82 %
Salarié	81,15 %
▪ Secteur privé	24,77 %
▪ Secteur public ou parapublic	75,23 %

Des domaines d'activités variés

Des millions d'actes sont accomplis chaque jour par les professionnels, qui œuvrent dans divers secteurs stratégiques auprès des individus, des entreprises et des institutions.

On les retrouve dans une proportion de 57 % au sein des services de santé et les services sociaux.

Répartition des membres des ordres professionnels selon le domaine d'activités (2002)

Domaine d'activités	Professionnels
Agriculture, mines, foresterie	5,55 %
Industriel, manufacturier	7,99 %
Affaires, commerce, finances	12,46 %
Éducation	4,00 %
Santé et services sociaux	57,37 %
Activités gouvernementales et autres secteurs	4,50 %
Autres	8,13 %

Pour en savoir davantage

Le Québec professionnel en chiffres,
www.professions-quebec.org/doc/QuebecProf8112004.pdf



COMME CEUX DES
300 000 PROFESSIONNELS
AU QUÉBEC,

agir avec professionnalisme est plus qu'un objectif pour François B. C'est une responsabilité.

C'est normal.
François est membre d'un ordre professionnel.

1974-2004
Le système professionnel québécois a 30 ans


Conseil interprofessionnel du Québec
www.professions-quebec.org

« RENOUER AVEC UN IDÉAL »

Extrait de l'allocation de clôture de M^{re} Jean Paul Dutrisac, président du CIQ, lors du colloque national des 10-11 novembre 2004.

« Le colloque national a propulsé notre réflexion au-delà du service au client et au-delà du système et de son formalisme juridique omniprésent. Les propos entendus nous ont rappelé à l'essence de notre action : tout professionnel est l'héritier d'un idéal éthique et social, en vertu duquel chaque acte qu'il pose doit exprimer ces valeurs que sont la compétence, l'intégrité, le souci de l'autre et le bien être de la collectivité. Cet idéal transcende les époques, les réalités marchandes et les fluctuations politiques.

Au quotidien, la poursuite de cet idéal n'est pas facile car elle exige du professionnel la capacité d'exercer un jugement sur les situations. Mais n'est-ce pas là ce qui justement le définit et le distingue ?

Trente ans après l'entrée en vigueur du Code des professions, il revient donc à nous, professionnels, de réaffirmer notre engagement à l'égard de cet idéal éthique et social. J'oserai parler ici d'un pacte renouvelé entre les professionnels et la population. C'est à ce chantier que nous devons nous attarder et son achèvement nous vaudra le renouvellement de la confiance de la société québécoise. »

1974-2004
30 ans au service du public

Représentations



M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, entouré de parlementaires et de membres de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis créée à l'automne 2004. Le CIQ y est représenté par son directeur général, M^r André Gariépy (au centre, 2^e rangée)

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES (CNPEPT)

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994; il y est représenté par son directeur général. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au ministre de l'Éducation et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil.

Présidé par le sous-ministre adjoint responsable de la formation professionnelle et technique, le comité compte vingt et un membres provenant notamment des commissions scolaires, des collèges, des universités, des centrales syndicales, du monde des entreprises, d'Emploi-Québec et du système professionnel.

À la faveur de l'étude des travaux du CNPEPT, le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels œuvrant dans le domaine visé par le programme. Dans une perspective de veille stratégique ouverte et au bénéfice des ordres professionnels, le représentant du Conseil au CNPEPT transmet systématiquement ces documents aux ordres susceptibles d'être concernés par leur contenu. Par le même canal et le cas échéant, les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis.

Le CNPEPT et son sous-comité des programmes s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2004-2005. Les discussions sur l'étude de nouveaux programmes de formation ou de révision des programmes existants, entamées lors des précédents exercices, se sont poursuivies.

ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES ACQUIS OBTENUS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Dans la foulée du Forum des générations, le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, annonçait en octobre 2004 la création de huit équipes de travail dont le mandat est d'élaborer des stratégies pour permettre au Québec de relever les grands défis que posent l'état des finances publiques et le fléchissement de la courbe démographique.

L'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec a pour mandat spécifique de déterminer les difficultés principales qui font obstacle à une reconnaissance plus rapide des acquis des personnes immigrantes et d'élaborer des actions et des mesures pour contrer ces difficultés. Cette équipe de travail est composée de représentants du milieu professionnel (participation du Conseil, de l'Office des professions et de certains ordres professionnels), du milieu collégial et universitaire et du milieu des affaires. L'Équipe de travail doit remettre son rapport à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles au cours de l'automne 2005.

L'Équipe de travail a tenu cinq réunions qui ont permis aux différents partenaires de bien définir les enjeux et les rôles de chacun dans les dossiers relatifs à la reconnaissance des acquis. Au cours des réunions qui ont eu lieu en mars et avril 2005, l'Équipe de travail a décidé de créer trois sous-comités de travail :

- le sous-comité sur l'information est chargé de réfléchir sur les actions à apporter afin d'améliorer l'accès des personnes immigrantes à l'information relative aux professions et métiers régis. Ce sous-comité est composé de représentants du Conseil et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et s'est réuni à deux reprises;
- le sous-comité sur la reconnaissance des acquis a pour mandat d'étudier les recommandations du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés en rapport avec la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes. Ce sous-comité, qui est formé de représentants du Conseil, de l'Office des professions du Québec, du MICC et de l'Ordre des chimistes du Québec a tenu deux rencontres;
- le sous-comité sur la formation d'appoint, dont le mandat est d'examiner les recommandations du Groupe de travail qui concernent la formation d'appoint, n'a pas encore débuté ses travaux. Des représentants du Conseil, du MICC, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des établissements d'enseignement font partie de ce sous-comité.

TABLE DE CONCERTATION DU MICC

En juin 2001, le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (aujourd'hui MICC) a créé une Table de concertation à laquelle participent le Conseil, le CAMO-Personnes immigrantes et Emploi-Québec. Le mandat de la Table consiste entre autres à développer, en partenariat, de nouvelles approches et proposer des mesures concrètes pour faciliter le processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

La Table de concertation s'est dotée d'un plan de travail qui intègre les éléments du plan d'action du CIQ sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté par les membres en décembre 2001.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Table s'est réunie à deux reprises afin de planifier les activités à poursuivre ou à entreprendre. Parmi les actions réalisées, mentionnons la signature, en janvier 2005, d'un protocole d'entente entre le Conseil et le Service des évaluations comparatives du MICC relativement à l'échange de renseignements

et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés dans le monde ainsi que sur les pratiques d'évaluation des documents scolaires. Soulignons également la préparation de la 3^{ème} journée de travail sur les outils et méthodes en reconnaissance des acquis et l'amorce des travaux relatifs à la promotion d'un guide de bonnes pratiques destiné aux ordres professionnels en matière d'accès des personnes immigrantes aux ordres professionnels.

TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE)

En matière de reconnaissance des acquis, l'objectif de la Politique gouvernementale de formation continue est de mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour veiller à l'atteinte de cet objectif, une Table interministérielle a été créée ainsi qu'un comité technique en support à celle-ci. Le CIQ y participe à titre de membre associé, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Dans la foulée des travaux de la Table et de son comité technique, le Conseil a collaboré à l'organisation d'un colloque national sur la reconnaissance des acquis tenu en avril 2005 à Montréal, sous les auspices du Ministère de l'Éducation. Ce colloque a rassemblé plusieurs centaines de personnes issues de différents milieux, dont des ordres professionnels.

COUNCIL ON LICENSURE, ENFORCEMENT AND REGULATION (CLEAR)

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus oeuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle. Le Conseil y est représenté par son directeur général qui est, par ailleurs, membre du conseil d'administration de CLEAR.

Le congrès annuel du CLEAR s'est tenu à Kansas city aux États-Unis en septembre 2004 et a traité des enjeux auxquels sont confrontés les organismes de réglementation professionnelle, entre autres, en matière d'accréditation et de discipline professionnelle. Le représentant du Conseil y a animé un atelier portant sur l'encadrement des professions au Mexique.

Le représentant du Conseil a également participé, à la même période, à une réunion du sous-comité des relations internationales de CLEAR, dont il est le président. Ce sous-comité est composé d'une vingtaine de personnes provenant de plusieurs États américains et provinces canadiennes. Il a pour mandat d'établir des ponts entre les différentes juridictions afin d'échanger des informations sur l'évolution des systèmes de réglementation professionnelle en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE (ACDÉAULF)

Le Conseil est membre associé de l'ACDÉAULF, dont les objectifs sont la promotion de l'offre de services éducatifs aux adultes ainsi que le soutien et le perfectionnement des professionnels de l'éducation des adultes des universités. Le directeur général représente le Conseil au sein de l'ACDÉAULF.

Prix du CIQ

En remettant annuellement le **Prix du CIQ**, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du système professionnel.

L'œuvre symbolisant le **Prix** est une médaille en argent massif. Sa création a bénéficié de l'apport de Mme Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. La médaille a été réalisée sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

L'œuvre présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public.



Richard Gagnon (à droite) recevant le **Prix du CIQ 2004** des mains du président du Conseil, M. Jean Paul Dutrisac.

La production de l'œuvre et sa remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, compagnie d'assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

LAURÉAT DU PRIX 2004

Le lauréat du **Prix du CIQ 2004** est M. Richard Gagnon, administrateur agréé. C'est à l'occasion du dîner suivant l'assemblée générale du Conseil, le 21 mai 2004, que le nom du lauréat a été dévoilé.

Présidé par M. Laurier Boucher, travailleur social, le jury de sélection du lauréat était composé de M. Michael Chaiken, optométriste, M. Alain Girard, comptable général licencié, Mme Johanne Gauthier, ingénieure forestière, Mme Louise Landry, conseillère d'orientation, Mme Louise Savoie, évaluatrice agréée et du directeur général du Conseil, membre d'office, qui agissait à titre de secrétaire.

M. Richard Gagnon a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1979 complété par des études de deuxième cycle en finances

à l'Université McGill. Il a débuté sa carrière dans le réseau de la santé et des services sociaux où il assume diverses fonctions de direction d'établissement.

En 1989, M. Gagnon entame un périple de 14 ans au sein du système professionnel.

Cela débute par la vice-présidence exécutive et direction générale de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

En 1996, il devient directeur général de la Chambre des notaires du Québec.

Il a été l'un des principaux artisans d'un plan de redressement et de restructuration budgétaire de l'organisation. Sa vision stratégique et sa rigueur ont permis de soutenir efficacement l'action des dirigeants en vue du développement de la profession notariale au Québec.

En 2003, M. Gagnon a quitté le système professionnel pour assumer le poste de président et de chef de la direction de la compagnie mutuelle d'assurance-vie, La Survivance.

Le Jury du Prix a également reconnu dans le lauréat son engagement envers les valeurs du système professionnel. En effet, M. Gagnon s'est engagé très tôt au Conseil interprofessionnel du Québec. De 1994 à 1997, il fut membre du comité administratif à titre de secrétaire, vice-président, puis trésorier. M. Gagnon a d'ailleurs été au rendez-vous des grands débats du système professionnel de la dernière décennie. Plus récemment, il fut membre du Groupe de travail sur l'allègement réglementaire dans le cadre du Plan d'action ministériel sur la mise à jour du système professionnel.



SONNE D'AVOIN

Mérite du CIQ

Les *Mérite du CIQ*, autres marques de reconnaissance du Conseil, sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un des leurs qui s'est distingué au développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif. Tout comme le *Prix* dont elle reproduit le dessin, sa création a bénéficié de l'apport de Mme Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. Les médailles ont été réalisées sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle*, compagnie d'assurances générales, membre du Mouvement Desjardins.

Cet hommage particulier, de plus en plus valorisé par l'ensemble des professions, a été remis au cours de l'exercice 2004-2005 à 31 professionnels (par ordre alphabétique) :



M. Jacques Allard, conseiller d'orientation
 Mme Chantal Arguin, arpenteur-géomètre
 Mme Michelle Ayotte, infirmière auxiliaire
 M. Claude Beaulne, optométriste
 M^r Louis Belleau, avocat
 M. Bruno Bergeron, urbaniste
 M. Florent Boivin, technologue professionnel
 Mme Johanne Boucher, traductrice agréée
 M. Laurent Bourque, technologiste médical
 M. Marcel J. Couture, agronome
 M. Michel Dagenais, ingénieur
 M. Jocelyn Dion, comptable général licencié
 Mme Lise Dupont, physiothérapeute
 M. Christian Genest-Boudreau, chiropraticien
 Mme Marielle Hébert, comptable en management accréditée
 D^r Claude Lamarche, dentiste
 Mme Diane Lamarre, pharmacienne
 Mme Cécile Lambert, infirmière
 M. Claude Laniel, audioprothésiste
 Mme Gertrude Lavoie, sage-femme
 Mme Jocelyne Long, hygiéniste dentaire
 M. Normand Marineau, psychologue
 Mme Nicole O'Dowd, ergothérapeute
 M^r Marlène Ouellet, notaire
 M. Paul Ouellet, inhalothérapeute
 Mme Nycol Pageau-Goyette, administratrice agréée
 D^r Gaston Provencher, médecin vétérinaire
 M. Denis Robert, technicien dentaire
 D^r Jean Robert, médecin
 M. Serge Robert, évaluateur agréé
 M. Germain Trotter, travailleur social

Représentants des ordres professionnels au CIQ 2004-2005

	Président(e) du Bureau au 31 mars 2005	Délégué(e) 2004-2005	Délégué(e) substitut 2004-2005
ACUPUNCTEURS	Raymond Bourret		
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	Éric Bergeron	Pierre Landry	
AGRONOMES	Claire Bolduc	Claudine Lussier	Louis Lesage
ARCHITECTES	Pierre Beaupré	Normand Pratte	
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES	Ted T. Katz	Marie Parent	Luc St-Pierre
AUDIOPROTHÉSISTES	Patrice Pelletier	Claude Forest	
AVOCATS	Denis Mondor	Jacques Houle	Annie Chapados
CHIMISTES	Luc Séguin	Martial Bolvin	
CHIROPATICIENS	Normand Danis	Daniel Saint-Germain	
COMPTABLES AGRÉÉS	Claude Gauvin	Daniel McMahon	Christine Montamat
COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS	Alain Laplante	Alain Girard	
COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS	Josée De La Durantaye	François Renauld	
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION - PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES	Marcel Renou	Michel Turcotte	Renée Verville
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS	France Dupéré		
DENTISTES	Robert Salois		Jacques Laforce
DENTUROLOGISTES	Suzane Fiset	Guy Dugré	
DIÉTÉTISTES	Paul-Guy Duhamel	Louise Lavallée Côté	
ERGOTHÉRAPEUTES	Françoise Rollin	Johanne Mathon	
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	Michel Raymond	Louise Savole	
GÉOLOGUES	Michel Bouchard	Alain Liard	
HUISSIERS DE JUSTICE	Alan Horic	Ronald Dubé	
HYGIÉNISTES DENTAIRES	Johanne Côté	Annie Deguire	
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	Gyslaine Desrosiers	Louise Cantin	Carole Mercier
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	Régis Paradis	Conrad Normand	
INGÉNIEURS	Gaétan Lefebvre	Denis Leblanc	
INGÉNIEURS FORESTIERS	Johanne Gauthier	Suzanne Bareil	
INHALOTHÉRAPEUTES	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme	
MÉDECINS	Yves Lamontagne	Yves Robert	
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	Christiane Gagnon	Roch Bourassa	
NOTAIRES	Denis Marsolais	Jean Paul Dutrisac	
OPTICIENS ORDONNANCES	Linda Samson		
OPTOMÉTRISTES	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers	
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	Louis Beaulieu	Christiane Morrow	Johanne St-Cyr
PHARMACIENS	Jean-Yves Julien	Pierre Ducharme	Lynda Chartrand
PHYSIOTHÉRAPIE	Paul Castonguay	Louise Bleau	
PODIATRES	François Allart		
PSYCHOLOGUES	Rose-Marie Charest	Luc Granger	
SAGES-FEMMES	Raymonde Gagnon	Dominique Porret	
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES	Raymond Haché	Hélène Fillon	
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	M.-Debbie Provencher	Liette Tougas	
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS	Alain Bernier		
TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE	Sylvie Poirier	Alain Crompt	
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	Monique C. Cormier	Michel Parent	
TRAVAILLEURS SOCIAUX	Claude Leblond	Lorraine Brault	
URBANISTES	Claude Beaulac	Danielle Pilette	



Comités, forums, groupes de travail et dossiers

COMITÉ DE PLANIFICATION

Présidence et responsabilité (vice-président du CIQ) :
Louis Beaulieu, orthophoniste

Membres :

Louise Bleau, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec Jacques Houle, Barreau du Québec Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec François Renaud, Ordre des comptables en management accrédités du Québec Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

COMITÉ DES FINANCES

Présidence et responsabilité (trésorier du CIQ) :
Alain Bernier, technologue professionnel

Membres :

Pierre Beauchamp, Barreau du Québec François Blouin, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec Jacques Gendron, Ordre des pharmaciens du Québec Serge Joly, Collège des médecins du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

Présidence et responsabilité (secrétaire du CIQ) :
Luc Séguin, chimiste

Membres :

Paul Castonguay, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec Dominique Derome, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec Ariane Imreh, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec Claude Laurent, Chambre des notaires du Québec Marco Lavenderie, Ordre des optométristes du Québec Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec Gilles Nolet, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec Richard Silver, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec Sarah Thibodeau, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

Responsabilité : Jean Paul Dutrisac, notaire

Présidence : Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé

Membres :

Viateur Bergeron, avocat Marcel Cinq-Mars, avocat Marc Cossette, opticien d'ordonnances Yvon C. Dupuis, ingénieur Pierre Gendreau, psychologue Jeanne Grimaud, technologue médicale Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur Augustin Roy, médecin Louis Roy, conseiller d'orientation

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : titulaires de la fonction de direction générale au sein des ordres professionnels

FORUM DES SYNDICS

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Louise Barrette, Ordre des architectes du Québec Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec François Brady, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec Sylvie Dagenais, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec Denys Dupuis, Ordre des psychologues du Québec Joëlle Lanière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec Georges O'Shaughnessy, Ordre des agronomes du Québec Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés du Québec Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉ DE DISCIPLINE

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Suzanne Bareil, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec Danielle Cousineau, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

William Dufort, Barreau du Québec Marie-France Gionet, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec Georges-Étienne Ménard, Ordre des ingénieurs du Québec Martine Picard, Ordre des comptables agréés du Québec Francine Tremblay-Ladouceur, Ordre des pharmaciens du Québec Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

FORUM DE LA FORMATION

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : responsables de la formation au sein des ordres professionnels

FORUM DES COMMUNICATIONS

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Membres : responsables des communications au sein des ordres professionnels

COMITÉ AD HOC SUR LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Présidence : Luc Séguin, chimiste

Membres :

Claire Bolduc, Ordre des agronomes du Québec Johanne Boucher, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec Yvon C. Dupuis, Ordre des ingénieurs du Québec Johanne Gauthier, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec Alain Liard, Ordre des géologues du Québec Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASSURANCES

Membres :

Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec Annie Chapados, Barreau du Québec Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec Pauline Paiement, Chambre des notaires du Québec Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

(Note : participation de l'Office des professions)

COMITÉ DU PROGRAMME DU COLLOQUE DU 30^e ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS

Présidence : Louis Beaulieu,
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Membres :

Louise Bleau, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec Pierre Delisle, président de la Table des ex-présidents du CIO Émilie Giroux-Gareau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec France Lambert, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

GROUPE DE TRAVAIL - PLAN DE COMMUNICATION DU 30^e ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS

Membres :

Stéphanie Aubin, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec Julie Villeneuve, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec Nacer Eddine Ziani, Ordre des chimistes du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PROJET DE LOI N° 86)

Membres :

Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec Annie Chapados, Barreau du Québec Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec Pauline Paiement, Chambre des notaires du Québec Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec Marc Sauvé, Barreau du Québec Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

(Note : participation de l'Office des professions)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE SECRET PROFESSIONNEL ET LA VÉRIFICATION FISCALE

Membres :

Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec Pauline Paiement, Chambre des notaires du Québec Marc Sauvé, Barreau du Québec

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Membres :

André Gariépy, Conseil interprofessionnel du Québec Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec François Goulet, Collège des médecins du Québec André Jacques, Collège des médecins du Québec Sylvie Leboeuf, Collège des médecins du Québec

COMITÉ THÉMATIQUE DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Membres :

Suzanne Bareil, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec Annie Chapados, Barreau du Québec André Gariépy, Conseil interprofessionnel du Québec Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec Geneviève Roy, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

DOSSIERS

Dossier accords de commerce et mobilité professionnelle

Responsabilité : Claude Leblond, travailleur social

Dossier accréditations parallèles, marques de commerce et autres habilitations

Responsabilité : Claire Bolduc, agronome

Dossier application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires

Responsabilité : Luc Séguin, chimiste

Dossier formation et compétence des professionnels

Responsabilité : Alain Bernier, technologue professionnel

Dossier mise à jour du système professionnel

Responsabilité : Jean Paul Dutrisac, notaire

Dossier politiques de l'immigration et professions réglementées

Responsabilité : Louis Beaulieu, orthophoniste / André Gariépy, avocat

Dossier secret professionnel : perquisition policière et vérification fiscale

Responsabilité : Christiane Gagnon, médecin vétérinaire

Dossier titres réservés et doubles appellations

Responsabilité : Claire Bolduc, agronome

Dossier 30^e anniversaire du Code des professions : valorisation et réflexion

Responsabilité : Jean Paul Dutrisac, notaire

Dossier table immigration et ordres professionnels

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Dossier table interministérielle sur la reconnaissance des acquis et comité technique

Responsabilité : André Gariépy, avocat

Comité administratif



SOMME D'ARTS

Les membres élus du comité administratif 2004-2005, de gauche à droite :
D^{re} Christiane Gagnon, médecin vétérinaire, administratrice ; Claude Leblond,
travailleur social, administrateur ; Louis Beaulieu, orthophoniste, vice-président ;
M^{re} Jean Paul Dutrisac, notaire, président ; Claire Bolduc, agronome, administratrice ;
Luc Séguin, chimiste, secrétaire ; Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier.

Le comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Personnel du CIQ



SOMME D'ARTS

De gauche à droite : Diane Estivo, Colette Clérout, M^{re} André Gariépy, Jean-François Thuot, Myriam Hadiri.

PERSONNEL DU CIQ

Directeur général

André Gariépy, avocat

Coordonnateur aux affaires professionnelles

Jean-François Thuot, Ph.D.

Chargée d'affaires professionnelles

Myriam Hadiri, M.Sc.

Adjointe administrative

Colette Clérout

Secrétaire / agente de bureau

Diane Estivo



Rapport des vérificateurs

Aux membres du
Conseil interprofessionnel du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Conseil interprofessionnel du Québec** au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Montréal, Québec
Le 3 mai 2005

GAGNÉ, GENEST, S.E.N.C., CA
Comptables Agréés.

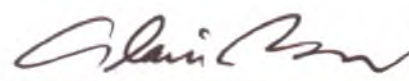
États financiers

BILAN AU 31 MARS 2005

	note	2005	2004
ACTIF			
<i>À court terme</i>			
Encaisse		31 125 \$	23 811 \$
Placements temporaires	3	193 660 \$	226 394 \$
Débiteurs		11 835 \$	16 801 \$
Frais payés d'avance		11 067 \$	4 071 \$
		247 687 \$	271 077 \$
<i>Immobilisations</i>	4	74 857 \$	83 675 \$
		322 544 \$	354 752 \$
PASSIF			
<i>À court terme</i>			
Créditeurs		39 256 \$	39 729 \$
ACTIFS NETS			
<i>Investis en immobilisations</i>		74 857 \$	83 675 \$
<i>Grevés d'affectations internes</i>	5	-	31 723 \$
<i>Non affectés</i>		208 431 \$	199 625 \$
		283 288 \$	315 023 \$
		322 544 \$	354 752 \$

AU NOM DU CONSEIL :


Jean Paul Dutrisac, président


Alain Bernier, trésorier

États financiers suite

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	note	2005	2004
Produits			
Contributions des ordres	8	596 000 \$	586 001 \$
Ventes de documents, net	9	42 \$	295 \$
Inscriptions, formation et activités, net	10	6 902 \$	7 719 \$
Intérêts		6 028 \$	9 265 \$
Autres revenus		535 \$	125 \$
		609 507 \$	603 405 \$
Charges			
Salaires et charges sociales		327 792 \$	301 642 \$
Formation		4 661 \$	4 083 \$
Loyer et électricité		54 706 \$	52 570 \$
Taxes		5 157 \$	4 899 \$
Réunions		21 270 \$	18 556 \$
Bulletins d'information et autres		19 603 \$	21 246 \$
Allocation de dépenses – comité administratif		19 200 \$	19 200 \$
Allocation de dépenses – président		15 000 \$	15 000 \$
Frais de déplacement		10 159 \$	10 165 \$
Papeterie, imprimerie et timbres		11 855 \$	16 148 \$
Location et entretien d'équipements		12 199 \$	10 269 \$
Site électronique		7 492 \$	8 994 \$
Communications		19 560 \$	17 339 \$
Télécommunications		6 619 \$	5 882 \$
Frais de représentation		10 935 \$	9 464 \$
Fournitures et frais de bureau		7 493 \$	7 471 \$
Honoraires professionnels		4 543 \$	3 427 \$
Assurances		2 338 \$	2 035 \$
Activités particulières et plan stratégique	11	35 388 \$	29 432 \$
Amortissement des immobilisations		13 549 \$	14 301 \$
Gain sur cession d'immobilisations		-	(441) \$
		609 519 \$	571 682 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres produits et charges			
		(12) \$	31 723 \$
Autres produits et charges			
Activités - 30 ^e anniversaire du <i>Code des professions</i> et du système professionnel	13	(31 723) \$	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges			
		(31 735) \$	31 723 \$

États financiers suite

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Investis en immobilisations	Affectés aux activités du 30 ^{ème} anniversaire	Non affectés	2005	2004
<i>Actifs nets au début de l'exercice</i>	83 675 \$	31 723 \$	199 625 \$	315 023 \$	283 300 \$
<i>Acquisition d'immobilisations</i>	4 731 \$	-	(4 731) \$	-	-
<i>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</i>	(13 549) \$	(31 723) \$	13 537 \$	(31 735) \$	31 723 \$
<i>Actifs nets à la fin de l'exercice</i>	74 857 \$	-	208 431 \$	283 288 \$	315 023 \$

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 1

STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

NOTE 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier	10 % ligne droite
Matériel informatique	20 % solde dégressif

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Titres à revenu fixe	193 660 \$	226 394 \$

Les titres à revenu fixe portent intérêts à des taux variant entre 1.90 % et 2.00 % et viennent à échéance entre le 4 avril 2005 et le 1^{er} juin 2005.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS

	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin
COÛT				
Mobilier	81 482 \$	936 \$	-	82 418 \$
Matériel informatique	45 729 \$	3 795 \$	-	49 524 \$
	127 211 \$	4 731 \$	-	131 942 \$
	Solde au début	Amortissement	Cessions	Solde à la fin
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Mobilier	31 812 \$	6 179 \$	-	37 991 \$
Matériel informatique	11 724 \$	7 370 \$	-	19 094 \$
	43 536 \$	13 549 \$	-	57 085 \$
VALEUR NETTE	83 675 \$			74 857 \$

NOTE 5 AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'assemblée des membres a affecté des actifs nets non affectés de NIL \$. (31 723 \$ en 2004 afin de financer les activités reliées au 30^e anniversaire du Code des professions et du système professionnel. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable de l'assemblée des membres. Voir note 13).

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 6 ENGAGEMENTS

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en août 2007. Les paiements minimaux exigibles requis au cours des prochains exercices, excluant les frais d'exploitation et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux	Équipement	Total
2006	66 882 \$	7 835 \$	74 717 \$
2007	70 628 \$	7 835 \$	78 463 \$
2008	71 163 \$	3 917 \$	75 080 \$
2009	77 048 \$	-	77 048 \$
2010	77 048 \$	-	77 048 \$
	362 769 \$	19 587 \$	382 356 \$

NOTE 7 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 8 CONTRIBUTIONS DES ORDRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels

	2005	2004
Acupuncteurs	4 064 \$	4 044 \$
Administrateurs agréés	10 797 \$	11 185 \$
Agronomes	12 381 \$	12 381 \$
Architectes	11 207 \$	11 141 \$
Arpenteurs-géomètres	5 627 \$	5 647 \$
Audioprothésistes	2 462 \$	2 478 \$
Avocats	30 410 \$	30 323 \$
Chimistes	10 903 \$	11 031 \$
Chiropraticiens	5 971 \$	5 925 \$
Comptables agréés	27 755 \$	27 778 \$
Comptables généraux licenciés	20 233 \$	20 178 \$
Comptables en management accrédités	18 363 \$	17 767 \$
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	17 179 \$	16 396 \$
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	18 675 \$	16 825 \$
Dentistes	14 108 \$	14 203 \$
Denturologistes	5 468 \$	5 529 \$
Diététistes	9 166 \$	8 840 \$
Ergothérapeutes	12 283 \$	11 709 \$
Évaluateurs agréés	5 736 \$	5 693 \$
Géologues	3 600 \$	3 846 \$
Huissiers de justice	3 524 \$	3 564 \$
Hygiénistes dentaires	13 895 \$	13 755 \$
Infirmières et infirmiers	42 579 \$	42 554 \$
Infirmières et infirmiers auxiliaires	27 883 \$	27 681 \$
Ingénieurs	37 633 \$	37 449 \$
Ingénieurs forestiers	9 348 \$	9 396 \$
Inhalothérapeutes	11 534 \$	11 337 \$
Médecins	29 001 \$	29 068 \$
Médecins vétérinaires	8 486 \$	8 474 \$
Notaires	12 341 \$	12 400 \$
Opticiens d'ordonnances	5 990 \$	5 887 \$
Optométristes	6 463 \$	6 571 \$
Orthophonistes et audiologistes	7 131 \$	6 777 \$
Pharmaciens	18 792 \$	18 749 \$
Physiothérapie	17 166 \$	13 867 \$
Podiatres	1 973 \$	2 024 \$
Psychologues	19 945 \$	19 720 \$
Sages-femmes	1 865 \$	1 814 \$
Techniciennes et techniciens dentaires	3 269 \$	3 290 \$
Technologistes médicaux	13 107 \$	11 880 \$
Technologues professionnels	13 575 \$	13 698 \$
Technologues en radiologie	13 968 \$	13 799 \$
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	7 903 \$	7 887 \$
Travailleurs sociaux	17 471 \$	16 703 \$
Urbanistes	4 770 \$	4 738 \$
	596 000 \$	586 001 \$

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 9

VENTES DE DOCUMENTS, NET

	2005	2004
Produits : Brochures sur le système professionnel	90 \$	295 \$
Charges : Brochures sur le système professionnel	48 \$	-
Excédent des produits sur les charges	42 \$	295 \$

NOTE 10

INSCRIPTIONS, FORMATION ET ACTIVITÉS, NET

	2005	2004
Produits :		
Formation - forum inspection professionnelle	14 058 \$	3 825 \$
Activité - forum directions générales	1 739 \$	1 217 \$
Formation - administrateurs	6 616 \$	6 186 \$
Formation - forum secrétaires de comité de discipline	-	1 017 \$
Formation - forum communications	-	5 234 \$
Formation - équivalences, immigration	-	9 905 \$
MRCI subvention - matériel pédagogique relations interculturelles	-	11 600 \$
Formation - relations interculturelles	1 391 \$	4 521 \$
Formation - forum syndics	6 572 \$	12 206 \$
	30 376 \$	55 711 \$
Charges :		
Formation - forum inspection professionnelle	11 082 \$	2 045 \$
Activité - forum directions générales	1 739 \$	1 217 \$
Formation - administrateurs	4 443 \$	3 793 \$
Formation - forum secrétaires de comité de discipline	-	842 \$
Formation - forum communications	-	4 506 \$
Formation - équivalences, immigration	-	7 950 \$
MRCI - matériel pédagogique relations interculturelles	-	12 703 \$
Formation - relations interculturelles	966 \$	4 362 \$
Formation - forum syndics	5 244 \$	10 574 \$
	23 474 \$	47 992 \$
Excédent des produits sur les charges	6 902 \$	7 719 \$

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 11

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE

	2005	2004
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	28 769 \$	10 067 \$
Accréditations parallèles	-	2 800 \$
Code de procédure civile	-	4 400 \$
Immigration	228 \$	5 601 \$
Autres	434 \$	579 \$
	29 431 \$	23 447 \$
Communication		
Présence médias	895 \$	-
Autres	750 \$	-
	1 645 \$	-
Autres		
Formation	477 \$	-
Observatoire	-	2 150 \$
Planification stratégique	3 835 \$	-
Autres	-	3 835 \$
	4 312 \$	5 985 \$
	35 388 \$	29 432 \$

NOTE 12

PRIX ET MÉRITE DU CIQ

	2005	2004
Produits :		
Commandite <i>La Personnelle, assurances générales</i>	15 935 \$	16 852 \$
Charges :		
Conception des Prix et Mérite du CIQ	148 \$	-
Réception annuelle	9 438 \$	9 222 \$
Publicité	4 398 \$	5 769 \$
Remises Mérite du CIQ	1 951 \$	1 861 \$
	15 935 \$	16 852 \$
Excédent des charges sur les produits	-	-

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 13

ACTIVITÉS - 30^e ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS ET DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (VOIR NOTE 5)

	2005	2004
Produits		
Colloque		
Inscriptions	44 121 \$	-
Commandites	5 000 \$	-
Dîner		
Vente de billets	33 906 \$	-
Commandites	22 375 \$	-
	105 402 \$	-
Charges		
Réunions et déplacements	2 211 \$	-
Communications		
Publicité	2 306 \$	-
Colloque		
Conférenciers	11 499 \$	-
Documentation et expédition	9 033 \$	-
Entente Agora	5 000 \$	-
Interprétation	2 098 \$	-
Location salles et équipement audiovisuel	6 792 \$	-
Repas, cocktail et pause	23 378 \$	-
Divers	2 033 \$	-
Dîner		
Impression	1 560 \$	-
Location équipement audiovisuel	14 325 \$	-
Organisation et logistique	10 000 \$	-
Activité culturelle	2 600 \$	-
Cocktail et repas	40 283 \$	-
Divers	4 007 \$	-
	137 125 \$	-
Excédent des charges sur les produits	(31 723) \$	-

États financiers suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2005

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

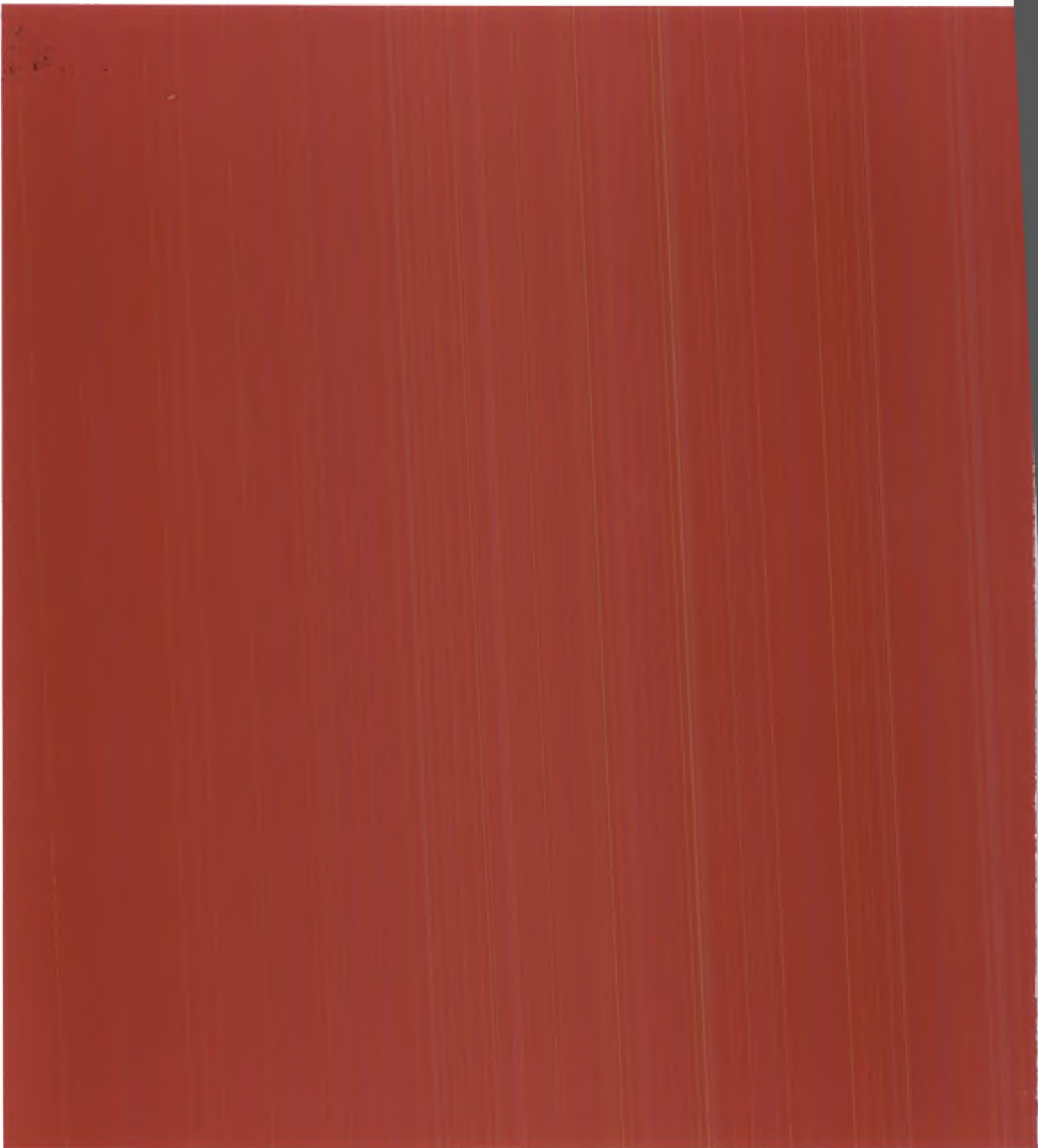
RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

NOTE 15 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 2005
DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, 2005
ISBN 2-920350-11-0



Conseil
interprofessionnel
du Québec

Conseil interprofessionnel du Québec | www.professions-quebec.org

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 288-3574 • Télécopieur: (514) 288-3580 • Courriel: courrier@professions-quebec.org